



SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30

Délibération 2025 / 88
(10^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
29 octobre 2025

Date de publication :
10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.

Absents : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : REHABILITATION ET CONFORTEMENT DU MOULIN DU SAUT.

Monsieur le Maire rappelle que, par la délibération n° 2025/62 du 17 septembre 2025, le Conseil municipal a accepté d'engager les travaux de dévégétalisation et de sécurisation du Moulin du Saut.

Étant donné l'importance des travaux de réhabilitation et de confortement, ils devront être réalisés en deux phases, une première pour la « Porte de Rocamadour » sur l'exercice 2026 puis une deuxième pour le four et la partie supérieure du moulin sur l'exercice 2027.

Considérant que cette délibération est nécessaire pour permettre à la Commune d'initier les différentes démarches administratives, notamment en matière de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Communauté de communes...);

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-après ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération de travaux seront inscrits au budget principal de la Commune ;
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera soumise au vote concernant le plan de financement définitif de l'opération et la réalisation effective des travaux lors d'une prochaine séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, y compris les consultations, les études préalables, les demandes de subvention et tous les actes afférents à cette délibération.

➤ Plan de financement prévisionnel pour la phase 1 - Travaux 2026 :

Réhabilitation et confortement du Moulin du Saut				
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
OPÉRATION	MONTANT	FINANCEURS	MONTANT	%
Porte de Rocamadour Sécurisation par étaitements des structures, remplacement d'arrières – linteaux – Restauration des maçonneries endommagées – Maçonnerie en tiroir – Taille des Blocs	55 000,00 €	RÉGION	8 250,00 €	15
		DÉPARTEMENT	25 000,00 €	45,45
		EPCI-CAUVALDOR	6 000,00 €	10,91
		COMMUNE	15 750,00 €	28,64
MONTANT TOTAL HT	55 000,00 €	MONTANT TOTAL HT	55 000,00 €	100

➤ Plan de financement prévisionnel pour la phase 2 - Travaux 2027 :

Réhabilitation et confortement du Moulin du Saut				
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
OPÉRATION	MONTANT	FINANCEURS	MONTANT	%
Four et partie supérieure du moulin Sécurisation par étaitements des structures, remplacement d'arrières – Linteaux – Restauration des maçonneries endommagées – Toiture en lauze – Réfection glacis – Maçonnerie de pierres hourdées	65 000,00 €	RÉGION	9 750,00 €	15
		DÉPARTEMENT	25 000,00 €	38,46
		COMMUNE	30 250,00 €	46,54
MONTANT TOTAL HT	65 000,00 €	MONTANT TOTAL HT	65 000,00 €	100

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

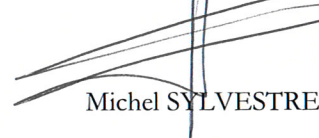
POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,



Michel SYLVESTRE

